



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine



Avril 2022

FORMATION PERSONNELLE

Un bilan des demandes de formation, **dans le cadre d'un souhait d'évolution professionnelle**, a été présenté aux organisations syndicales le 1^{er} mars dernier.

Nous vous rappelons que 2 appels à projets sont organisés chaque année par le service Formation.

En 2021, 70 demandes ont été formulées par les agents de nos collectivités.

23 formations ont été financées dans le cadre du Compte Personnel Formation ou du Compte Formation (des financements compris entre 500 euros et 4 500 euros).

5 Validations des Acquis de l'Expérience (VAE) ont été réalisées en lien avec le CNFPT.

L'administration sélectionne les dossiers en fonction de 3 critères de priorité :

- Priorité 1 = demande de formation pour des métiers à fort enjeu dans nos collectivités
- Priorité 2 = demande de formation pour des métiers en lien avec nos métiers
- Priorité 3 = demande de formation pour des métiers externes

→ L'UGICT-CGT a demandé que la liste des métiers à fort enjeu soit précisée.

→ L'UGICT-CGT a demandé plus de lisibilité dans le bilan (la mention du critère de priorité et du service de l'agent au regard de la formation financée).

Parmi les demandes, ces formations ont été retenues et financées : aide-soignante, auxiliaire de puériculture, habilitation électrique, infographiste, assistante de bibliothèque, apiculteur.

Nous vous précisons que 3 dispositifs peuvent être sollicités et combinés :

- **Le Compte Personnel Formation** : il est abondé de 25h/ dans la limite de 150 heures (soit environ 20 jours). Ce dispositif peut servir pour faire un bilan d'étape sur sa carrière, construire son projet d'évolution professionnelle (ateliers, rédaction de lettres de motivation, CV, préparation à l'entretien de recrutement). Il peut servir également pour réaliser un stage d'observation dans la collectivité ou en dehors, préparer un concours ou un examen, réaliser une formation de remise à niveau proposée dans le catalogue des formations transversales interne.

Pour connaître votre solde d'heures CPF, il faut créer votre compte sur :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

- **Le Compte Formation** : pour suivre une formation longue supérieure à 20 jours (reprise d'études), vous serez rémunérés 85 % de votre salaire brut pendant 12 mois,
- **La Validation des Acquis et de l'Expérience** : 3.5 jours peuvent être accordés pour valider votre expérience et obtenir une certification, un accompagnement par le CNFPT est proposé

→ Vous pouvez mobiliser ces dispositifs, il faut en faire la demande via un des appels à projet du service Formation. Le prochain aura lieu en septembre 2022.



Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole
8 place de Torigné – 35200 RENNES

CGT ☎ 02 23 62 24 65

Mail cgt@rennesmetropole.fr

Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT (Cat. A-B & A.M.) ☎ 06 87 38 16 55

Mail ugict-cgt@rennesmetropole.fr

Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

